



Déclaration des organisations syndicales de l'INRETS sur la Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Les organisations syndicales de l'INRETS rappellent que la recherche est une activité d'équipe et de collaboration entre chercheurs et avec le concours de non-chercheurs. Un système qui exacerberait la compétition ne pourrait être que destructeur pour la communauté scientifique et pour l'INRETS. Nous considérons que le caractère inter-disciplinaire sur le champ des transports que revendique à raison l'INRETS en pâtirait.

Alors que le Directeur Général de l'INRETS se félicitait dans son message du 16 juin 2009 aux membres du CS et du CA de l'INRETS concernant le rapport d'auto-évaluation AERES d'avoir réussi à "sortir les chercheurs de l'INRETS de leur laboratoire voire de leur isolement", cette prime contribuerait à l'effet inverse.

Qui plus est, si un financement a été octroyé en 2009 pour la PES, aucun financement pérenne n'est acquis alors que ces primes sont prévues pour 4 ans. Sans vision claire sur le financement de cette prime (à terme 34 PES de 3,5k€ à 15k€, soit de 119k€ à 510k€ par an) dans les années à venir et sur ses conséquences à l'INRETS pour l'ensemble de ses personnels et sur son budget, sa mise en place ferait preuve d'une grande imprudence du point de vue budgétaire.

Les personnels estiment que ces sommes seraient mieux utilisées pour relever le niveau des salaires et/ou créer des postes statutaires, ou abonder aux dotations des unités de recherche, plutôt que pour creuser les écarts et semer la division dans les équipes de travail.

Pour toutes ses raisons, les représentants du personnels demandent la mise au vote de la motion suivante :

"Le CTP de l'INRETS se prononce contre l'instauration de la Prime d'Excellence Scientifique et de toute prime de rendement à caractère individuel à l'INRETS."